

saumon du Pacifique tout autant que celui de l'Atlantique. Cette baisse est enregistrée dans le monde entier, mais le gouvernement doit agir immédiatement en s'attaquant à certaines des causes.

Il n'y a pas que les pêcheurs à la seine qui exploitent davantage cette ressource. Parce que le saumon se vend plus cher et que le secteur de la pêche récréative, qui a maintenant des services de charter, connaît une croissance rapide, les stocks limités de saumon sont davantage exploités par tous les secteurs de la pêche. Le ministère fédéral des Pêches ne peut rien face à cette capacité massive d'appauvrir les stocks.

L'impossibilité dans laquelle il s'est trouvé jusqu'à présent de limiter l'ampleur de la flotte est le facteur le plus grave qui empêche toute gestion efficace du secteur des pêches.

Le ministre et le conseil consultatif du patronat ont reconnu le problème que pose la réduction de la flotte. Ils ont mis sur pied un sous-comité sur la répartition des prises commerciales chargé de procéder à un partage équitable des prises de saumon selon les divers genres de matériel de pêche employés. Sont visés: les pêcheurs à la seine, au filet maillant et à la traîne, qui convoitent tous les mêmes stocks de saumon. Il leur est difficile de s'attaquer au problème de la répartition qui, s'il était résolu, stabiliserait la situation. Ce sous-comité se compose d'utilisateurs de tous les types de matériel et de représentants de la plupart des grandes organisations du secteur de la pêche. Il a pour mandat de recommander une formule de partage des stocks entre les divers contingents de pêcheurs et de faire rapport au conseil consultatif.

La complexité de la question et la controverse au sujet des années de base qui doivent s'écouler entre chaque utilisation des divers genres d'engins ou de méthodes de pêche ont interdit toute unanimité. Le rapport préliminaire du 14 mai 1980 est resté entre les mains de l'actuel ministre. La décision relative aux quotas de pêche relève donc clairement du ministre et de son ministère qui doivent maintenant évaluer la situation des pêcheurs utilisant chaque méthode de pêche et déterminer quels quotas devraient leur être accordés.

Bien que le rapport précise que les quotas de pêche ne sont pas la panacée à tous les maux de l'industrie de la pêche, il les cite comme un moyen d'assurer la survie de chaque section de la flotte de pêche au saumon compte tenu de la performance traditionnelle de chacune d'entre elles.

Je crois savoir que dans l'industrie comme au ministère, on est d'avis que la mauvaise saison que nous avons eue cette année aura pour effet de réduire l'importance de la flotte de pêche.

Je suis certain que ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions de l'Ouest ont reçu des appels téléphoniques ou des lettres décrivant la situation financière très précaire des pêcheurs et les privations qui en résultent pour leurs familles. Leur saison de pêche a été désastreuse non seulement à cause de la petite taille des écoles de saumons, mais aussi en raison de plusieurs autres facteurs qui nuisaient tous aux activités des pêcheurs.

Les coûts du combustible et du matériel ont augmenté de 25 à 30 p. 100 ce qui accroît les frais d'exploitation. Les acheteurs paient le saumon 10 à 20 p. 100 de moins en moyenne et jusqu'à 50 p. 100 de moins dans des cas précis. La chose peut être attribuable à un surplus de saumon sockeye dans la baie Bristol en Alaska, mais aussi au pouvoir d'achat croissant de

La pêche

B.C. Packers qui a acheté les biens de son concurrent le plus important, la Canadian Fish Co. le printemps dernier. B.C. Packers est maintenant en mesure de fixer les prix payés aux pêcheurs. Le ministre des Pêches et des Océans devrait s'inquiéter de la centralisation du droit de propriété et des usines et de sa répercussion sur les prix du poisson sur la côte du Pacifique, sur les pêcheurs et les consommateurs ainsi que sur les possibilités d'emploi.

La centralisation du conditionnement a anéanti certaines de nos plus petites localités côtières obligeant les pêcheurs et leur famille à s'établir dans des centres plus importants pour obtenir un emploi dans une industrie qu'ils connaissent. La chose a eu un effet catastrophique sur certaines localités côtières où l'industrie de la pêche existait depuis longtemps. Nous demandons au ministre de s'occuper de ce problème, non seulement dans l'intérêt des autochtones qui dépendent de la pêche mais aussi dans celui de ceux qui habitent le long de la côte.

● (1530)

Les pêcheurs qui risquent de voir leurs navires saisis pour hypothèque veulent de l'aide du gouvernement fédéral. Les demandes qu'ils ont faites pour qu'on leur accorde de nouvelles conditions de paiement en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche ont déjà augmenté de 30 à 40 p. 100 par rapport à l'an dernier. Il est à prévoir que ce chiffre grimpera d'ici la fermeture de la saison de pêche alors qu'un nombre de plus en plus grand de pêcheurs s'efforceront de garder leurs navires afin de continuer à exercer la profession qu'ils ont choisie.

Lorsque le ministre a répondu aux questions que je lui ai posées à la Chambre le 8 octobre à propos de l'aide financière accordée aux pêcheurs, il avait commenté que j'exagerais légèrement la gravité du problème et que son ministère était en train d'évaluer la situation de concert avec l'industrie de la pêche. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) avait également mentionné les difficultés financières des pêcheurs autochtones, et il avait parlé de son instrument de contrôle, un questionnaire, d'après lequel l'établissement d'un programme d'aide de 4.2 millions de dollars en vue de maintenir l'industrie de la pêche autochtone dans son état actuel présentait de graves problèmes.

Je demanderais encore une fois au ministre des Pêches et des Océans de réévaluer l'état de l'industrie de la pêche et la situation financière où se trouvent aujourd'hui un grand nombre de pêcheurs.

Le ministère des Pêches et des Océans doit savoir, d'après le nombre de demandes reçues aux termes de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, d'après ses propres statistiques sur le nombre de prises et d'après les décisions que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a prises, qu'un grand nombre de pêcheurs se trouvent dans une situation financière difficile et qu'ils espèrent se rattrapper de leurs pertes lors de la prochaine saison de pêche.

Je sais très bien qu'un grand nombre de pêcheurs ne veulent pas que le gouvernement subventionne leur industrie par le biais d'un programme d'aide qui prendrait la forme de garantie de prêts ou de moratoire sur des versements d'intérêt. Mon parti et moi-même pensons que l'industrie de la pêche au saumon de la Colombie-Britannique n'a pas besoin de subventions, compte tenu de la valeur de la ressource qu'elle exploite.